

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 4 novembre 2019**

**Membres en exercice : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (25) :** Jean Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Jean Louis BRUNET, Jacky COLL, Michel SANTANACH, Alain BOUSQUET, Daniel MARIN, Georges VICENS, Jean Luc SEGUY, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Simone RITLEWSKI, Jean Louis SARDA, Pierre RIU, Jean Louis LACUBE, Michel POUDADE, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Antoine TAHOSES, Jean Pierre JULIEN, François DELCASSO, Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille), Jean Pierre INGLES (procuration à Jacky Coll)

**Présents n'ayant pas pris part à la délibération :** Michel BATLLO, Jean Pierre Peuget, Mathieu Altadill

**Date de convocation :** 22 octobre 2019

**Secrétaire de séance :** Michel Garcia

**Objet : Attribution AOT parcelle ZAT Lac de Matemale – Activité de trampoline**

Le Lundi 4 novembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de La Llagonne, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que Sandrine Tonneaux a souhaité mettre fin à sa convention d'AOT pour une activité de trampoline sur la ZAT du Lac de Matemale.

Le Président explique que la Communauté de souhaitant conserver cette activité sur la ZAT du Lac de Matemale a lancé un appel d'offre pour rechercher un prestataire pour mettre en place une activité de trampoline sur le même emplacement (environ 200 m<sup>2</sup>).

Le Président informe que suite à l'appel d'offre une seule offre a été reçue et qu'elle a été reçue dans les délais (avant le 16 octobre 2019 à 14h).

Le Président informe que l'offre répond au cahier des charges de consultation et au règlement de la zone.

Le Président informe que cette offre a été déposée par Anthony PETETIN (domicilié Cami De França – 66 210 Formiguères).

Le Président propose de lui attribuer l'AOT et de l'autoriser à la signer.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :**

- De valider l'attribution de l'AOT tel que défini dans l'appel d'offre pour une durée allant jusqu'au 31 octobre 2026
- D'autoriser le Président à signer la convention d'AOT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 4 novembre 2019

Jean Louis DEMELIN

Président



Envoyé le 05-11-2019 à la Préfecture  
Accusé de réception le 05-11-2019  
**NOTIFICATION FAST**